

**Demande d'accumulation de congés fériés**

**1. IDENTIFICATION DE L'EMPLOYÉ (E)**

N° employé(e) :

Nom et prénom :

Service :

**2. MODALITÉS**

Il est possible d'accumuler un maximum de **cinq (5) congés fériés** entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année suivante, selon votre accréditation syndicale.

**Si vous souhaitez accumuler un ou des congé(s) férié(s) :**

- Vous devez être tenu de travailler lors du jour férié.

*Exemple : Si vous êtes en congé hebdomadaire ou en vacances lors du jour férié, celui-ci ne pourra pas être mis en banque et il devra être pris dans les quatre (4) semaines qui précèdent ou qui suivent le jour de congé férié.*

- Vous devez faire la demande d'accumulation en complétant le formulaire prévu à cet effet « *Demande d'accumulation de congé férié* », à défaut de quoi le férié devra être pris selon les modalités prévues.
- Les congés fériés accumulés doivent être pris au plus tard :
  - **15 juin** de l'année de référence en cours pour **CSN et FIQ**
  - **30 juin** de l'année de référence en cours pour **APTS**

**Planification des congés fériés accumulés**

Au plus tard le 15 janvier de chaque année, la planification de la prise des congés fériés accumulés doit avoir été établie avec votre gestionnaire.

**Procédure :**

Pour prendre un congé férié accumulé vous devez en faire la demande en inscrivant la date de prise souhaitée au brouillon d'horaire.

**3. CONGÉ FÉRIÉ À ACCUMULER**

Je demande d'accumuler le ou les fériés suivants :

Férié no :

Férié no :

Férié no :

Férié no :

Férié no :

**4. REPRISE DU CONGÉ FÉRIÉ**

Si la date de la reprise est connue, veuillez svp l'indiquer :

Férié no :

Repris le :

Férié no :

Repris le :

Férié no :

Repris le :

Férié no :

Repris le :

Férié no :

Repris le :

**5. SIGNATURES**

Employé(e) :

Date :

Gestionnaire :

Date :

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli et signé par les deux parties **à la personne responsable des horaires**